

Arrêté n°2024-017

Arrêté portant fixation de tarifs Colloque international « Penser l'intersectionnalité : Minorités et dominations plurielles aux États-Unis » les 11 et 12 Avril 2024

La présidente,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et L712-3 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°30-2016 du conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de fixation de tarifs accordée par le conseil d'administration à la présidente ;

Arrête

Les tarifs d'inscription au colloque

Colloque international : « Penser l'intersectionnalité : Minorités et dominations plurielles aux États-Unis » organisé par Mme Marie-Christine Michaud du laboratoire HCTI les 11 et 12 Avril 2024 sont fixés comme suit :

Tarif Enseignant-Chercheur :	54.55 HT	60 € TTC
Tarif Doctorant :	36.37 HT	40 € TTC
☞ Cas des exonérations :		
Conférencier invité :	gratuit	
Membre du comité d'organisation	Gratuit	
Membres du pôle Ouest IDA :	Gratuit	

Article 1. Modalités de remboursement : Néant

Préciser si un remboursement est envisagé en cas de désistement du participant.

Si oui, indiquer le montant à rembourser selon le délai : remboursement intégral ou quote-part selon la date du désistement.

Article 2. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Article 3. Le Directeur ou la Directrice de laboratoire et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT

